

YB

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 82/663 du 7/7/1982 /MTPS.DGTFP.DFP.22024.MM

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de Mr LINTAMI François dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics)

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25-80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60/90 du 3/3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I, des services Techniques ;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26-3-1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79-154 du 4.4.79 portant nominations du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80-644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81-016 du 26-1-1981 au décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81-017 du 26-1-1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 6886/MEN-DGEDC.DOB du 21-12-1981 du directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de candidature de l'intéressé.
- (/u le protocole d'accord du 28-11-1980 signé entre la République Populaire du Congo et la Roumanie.

B.

C.F.

DECRETE :

.../...

45

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur LINTAMI François, né le 12-1-1953 à Kouo, titulaire du Diplôme d'Ingénieur spécialité Chemins de fer, Ponts et Chaussées. Obtenu à l'Institut de Constructions Bucarest (Roumanie), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 7 Juillet 1962

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Transports et
de l'Aviation Civile

Hilaire MOUNTHAULT

LE MINISTRE du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO-MATSONA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.6

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP.DFP. 3
- DFP.BSE 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MTAT.P. 1
- DG 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2